



Pacte de l'Équipe de France de l'Électrification

L'ensemble des acteurs de la filière électrique : producteurs de tous types d'énergies, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité, opérateurs de stockage et de flexibilité des consommations, industriels, distributeurs professionnels, intégrateurs-électriciens, plombiers-chauffagistes, et plus généralement toutes entreprises et TPE artisanales du bâtiment et installateurs des technologies électriques, sont unis et mobilisés pour **constituer une Équipe de France de l'Électrification** déterminée à agir rapidement dans les territoires pour parvenir aux objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Cette équipe, notamment via les acteurs de terrain, sera particulièrement engagée pour la réussite du plan d'électrification, et attachée au dépassement des objectifs fixés, dont celui des 100 territoires d'électrification prévus par le gouvernement.

Les signataires de la présente déclaration prennent ainsi, ensemble, les engagements suivants :

Capacité industrielle

Contribuer pleinement à la réussite du plan d'électrification en mobilisant les capacités humaines, industrielles, techniques et d'innovation de la filière.

Les industriels fabricant sur le territoire national s'engagent, si la demande est à la hauteur de cet objectif, à :

- produire 1 million de pompes à chaleur à horizon 2027/2030 (PAC air/eau, géothermiques et chauffe-eau thermodynamiques)
- doubler la production locale de radiateurs électriques dès 2027
- produire 1 million de gestionnaires d'énergie
- doubler la production de prises renforcées et bornes pour la recharge individuelle des véhicules électriques à horizon 2027/2030
- produire les liaisons nécessaires au réseau électrique de transport et de distribution pour environ 45 000 km à horizon 2027/2030
- renforcer la production de disjoncteurs et coffrets électriques pour les travaux induits par l'électrification des usages dans les bâtiments (PAC, IRVE...)

Capacité des entreprises et TPE artisanales du bâtiment, installateurs, intégrateurs, exploitant et de la maintenance

S'appuyer sur l'expertise et la connaissance métier des plus de 400 000 femmes et hommes qui partout en France rendent concrète la transition électrique dans l'industrie, les transports, le tertiaire et le résidentiel.

S'appuyer sur les centaines de milliers d'entreprises et TPE artisanales du bâtiment, partout sur le territoire, capables de relever le défi de la décarbonation grâce à des offres et des solutions de proximité adaptées aux besoins des clients, à leur capacité d'équipement et à la réalisation des travaux, en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Emploi et savoir-faire

Préserver, développer et transmettre les savoir-faire de la filière, tout en renforçant l'attractivité de ses métiers et de ses emplois, notamment vis-à-vis des jeunes et des personnes en situation de reconversion professionnelle.

Lever les freins dans les territoires

Mettre l'expertise de la filière professionnelle au service d'une électrification sécurisée, durable et compétitive, au bénéfice des entreprises, des collectivités et des citoyens. Identifier les freins et développer des solutions opérationnelles pour les lever efficacement dans les territoires.

Lutte contre la fraude

Contribuer à identifier les cas de fraude et de non-conformité, lutter avec la plus grande fermeté contre les mauvaises pratiques, afin de garantir la confiance, la sécurité et une concurrence loyale.

La deuxième grande électrification de la France n'est plus une option. C'est une condition de notre souveraineté énergétique, de la décarbonation, de notre compétitivité industrielle et de la préservation du pouvoir d'achat des ménages.

Par cette déclaration commune, les signataires réaffirment l'importance stratégique de la filière électrique française pour la réussite du plan d'électrification et leur volonté d'agir collectivement aux côtés des pouvoirs publics, avec responsabilité et détermination.

EN PRESENCE DU GOUVERNEMENT

LES MINISTRES

POUR LES FILIERES

